

Chargé des ressources humaines

Objectifs

Le Chargé des ressources humaines a la responsabilité de tout ou partie de la mise en œuvre opérationnelle de ce qui relève de la gestion sociale de l'entreprise :

- administration générale et gestion de la paie, recrutement, formation et développement des compétences
 - contribution à la qualité du dialogue social et de ses instances au sein de l'entreprise
 - actualisation des données (numérisées, stockées et partagées)
 - veille au respect des obligations légales et réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, afin de préserver la santé et le bien être des salariés au travail.
- Il peut être assisté dans ses missions d'une petite équipe qu'il anime et dont il coordonne les actions à mener ou de partenaires (services internes ou prestataires externes) avec qui il est en lien. Il peut enfin être sollicité pour des démarches liées à la transformation digitale des process / outils RH

Entreprises d'accueil

Le champ des employeurs dans le privé et le public est large, et recouvre l'ensemble des secteurs de l'économie d'un pays : groupes et filiales de grandes entreprises, PME/PMI du secteur privé dans le domaine du service, du commerce, du BTP et de l'industrie organismes publics, parapublics, collectivités territoriales cabinets de consultants, de conseil, société de services, sociétés de service et d'ingénierie informatiques (SSII), entreprises de services numériques (ESN)

Prérequis

- **Âge** : Jusqu'à 29 ans révolus
- **Niveau d'entrée** :
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

Modalités et Délais d'inscription

Modalités

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

Délais

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2023.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme Code RNCP

26X31505

36876

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3.

Durée de la formation

560 heures (sur 1 an).

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 jours en CFA,
3 jours en entreprise,
Et semaine complète en centre et en entreprise selon planning annuel.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Chargé des ressources humaines

Contenu de formation

Matières générales :

Anglais
Culture Générale

Matières professionnelles :

BC01 - Assurer la gestion administrative du personnel
BC02 - Recruter de nouveaux collaborateurs
BC03 - Participer à la gestion, à l'actualisation et au développement des compétences en lien avec l'évolution des métiers
BC04 - Animer le dialogue social
BC05 - Animer une équipe RH

Évaluation certificatives/Session d'examen

BC01 : Etudes de cas et mises en situation pratique
BC02 : Dossier opérationnel
BC03 : Dossier opérationnel et étude de cas
BC04 - Rapport d'étude et mise en pratique
BC05 - Etudes de cas

Références : Taux moyens du CFP Montplaisir

Formation nouvelle
pas d'indicateurs à communiquer pour l'instant

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.
L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.
Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.
A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.
Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- *Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- * Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- * Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Cette formation en priorité l'insertion professionnelle.

A titre exceptionnel : accès aux concours d'entrée aux Grandes Ecoles type Tremplin 2 ou Passerelle 2

Débouchés professionnels :

Chargé des ressources humaines - Chargé du développement des ressources humaines - Chargé ou Conseiller de formation en entreprise - Chargé de l'emploi et des compétences- Chargé de recrutement - Chargé des compétences et de la mobilité professionnelle - Conseiller en développement des carrières - Conseiller en gestion des carrières - Conseiller en recrutement - Chargé de mission Ressources Humaines - Coordinateur des Ressources Humaines - Référent RH - -Responsable administratif du personnel - Responsable administratif et de gestion du personnel - Responsable du personnel - Responsable de l'administration du personnel - Responsable de la gestion administrative du personnel - Chargé de la paie et du social - Responsable paie - Responsable paie et administration du personnel - Adjoint au Responsable des Ressources Humaines

Chargé des ressources humaines

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil. Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 200€

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1^{ère} année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2^e année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuité lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Chargé des ressources humaines

Nos Valeurs , Notre projet

Le CFA Montplaisir est un institut catholique d'enseignement supérieur. Il accueille en son sein toute personne, quels que soient son milieu social, son appartenance religieuse, ses convictions philosophiques.

Se construire

- Croire en sa capacité de changement.
- Décider et agir en conscience selon les principes éthiques.
- Construire un projet de vie qui ait du sens.

Réussir ensemble

- Accompagner l'étudiant par l'écoute et le dialogue.
- Élaborer conjointement un parcours personnalisé professionnalisant.
- Développer les aptitudes à travailler en équipe.
- Favoriser l'adaptabilité à l'emploi.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et le Monde.
- Axer la formation sur la maîtrise des savoir-faire.
- Ouvrir de nouvelles formations en réponse à l'évolution des besoins socio-économiques.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage, stagiaire de la formation professionnelle et contrat de professionnalisation.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
 - Parc à vélo.
 - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
 - Gare TGV au centre-ville.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Professionnels du métier

• Restauration

- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmises par le CFA
- Liste de logements transmis par le CFA

Matériel / Équipement

- PC portable
- Bureau virtuel permettant l'accès à :
PGI CEGID, OFFICE 365, MINDVIEW

Accessibilité P.M.R. des locaux

En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), notre centre de formation se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap.

Afin de répondre au mieux aux besoins de nos apprenants, nos infrastructures extérieures et intérieures sont adaptées (une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements).

Clémentine JEAN, infirmière et référente handicap, vous accompagne tout au long de votre cursus. Elle apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation. Elle anime la coordination entre les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et notamment les mesures particulières dans le cadre de l'examen final.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.

Contact : clementine.jean@ensemble-montplaisir.org